



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB 15.01.2024

Numéro de publication: HR02-1005934506

Entité de publication

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation vo énergies production SA, Vallorbe, nouveau VOé production SA

VOé production SA

Rue des Eterpaz 26

1337 Vallorbe

Jusqu'ici

vo énergies production SA

vo énergies production SA, à Vallorbe, CHE-216.880.934 (FOSC du 11.12.2023, p. 0/1005906837). Statuts modifiés le 01.12.2023. Nouvelle raison de commerce: VOé production SA. Nouveaux buts: la société a pour but: - l'exploitation, l'acquisition et la réalisation d'ouvrages de production d'électricité; - l'utilisation des forces motrices qui lui ont été concédées pour la production de l'énergie électrique. La société peut: - exercer toute activité financière, commerciale ou industrielle, mobilière ou immobilière, ayant quelque rapport avec ses propres affaires ou qui pourrait contribuer à les développer; - créer des succursales ou des filiales en Suisse et à l'étranger, - participer à toutes entreprises ou sociétés industrielles soit en les commanditant, soit en achetant des actions ou des obligations, soit en prêtant des capitaux ou de toute autre manière; - souscrire tout acte de financement, d'assainissement ou d'intercession en faveur de ses actionnaires, d'autres sociétés du groupe ou de tiers, notamment sous la forme de nantissement et de cautionnements ainsi qu'accorder des prêts aux actionnaires, à d'autres sociétés du groupe ou à des tiers, notamment lorsque cela est dans l'intérêt de l'une ou l'ensemble de ces personnes ou entités. Augmentation ordinaire du capital-actions par compensation d'une créance de CHF 4'432'000; en contrepartie de cette créances, il est remis 44'320 actions de CHF 100. Nouveau capital-actions entièrement libéré: CHF 5'000'000, divisé en 50'000 actions nominatives de CHF 100, avec restrictions quant à la transmissibilité selon statuts. La clause relative à l'apport en nature et reprise de bien est radiée conformément à l'art. 634 al. 4 CO. Nouvelles communications aux actionnaires: par écrit ou par courriel.

Registre journalier no 747 du 10.01.2024

Précédente publication dans la FOSC: no 240, Date: 11.12.2023

Point de contact: Registre du commerce du Canton de Vaud